

**MÉMOIRE
PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES
AFFAIRES SOCIALES**

**PAR LE
RÉSEAU DES ORGANISMES ET INTERVENANTS EN
ITINÉRANCE DE LAVAL
(ROIL)**

COMITÉ DE RÉDACTION :

DANIELLE ALLARD, CAFGRAF

JANIE FORTIN, L'AVIRON, HÉBERGEMENT COMMUNAUTAIRE

CAROL PAGÉ, TRAVAIL DE RUE DE L'ILE DE LAVAL

CORINE VANDERBORGHT, RELAIS COMMUNAUTAIRE DE PONT-VIAU

LAVAL, LE 22 SEPTEMBRE 2008

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE :	5
1 LE PORTRAIT	7
1.1 LE PARTENARIAT ET LA COLLABORATION	7
1.2 LA RÉDACTION DU PLAN COMMUNAUTAIRE 2007-2009 - POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE L'ITINÉRANCE À LAVAL (2007).....	7
1.3 LA POPULATION	8
1.4 HÉBERGEMENT D'URGENCE ET LOGEMENTS SOCIAUX	8
1.5 LA FONDATION DE L'AVIRON, HÉBERGEMENT COMMUNAUTAIRE.....	10
2 DES CONSTATS ET DES PROPOSITIONS	11
3 LES RECOMMANDATIONS :	12
4 NOTRE VISION DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE EN ITINÉRANCE	13
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUE:	15

ANNEXES

Annexe 1	Liste des membres du Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval
Annexe 2	Dynamique du cycle de l'assuétude
Annexe 3	Second regard sur l'itinérance à Laval: du constat à la mise en place de nouvelles pratiques (2007)
Annexe 4	L'itinérance à Laval, État de situation (2000)

PRÉAMBULE :

En 2007, le Rapport de recherche *Second regard sur l'itinérance à Laval: du constat à la mise en place de nouvelles pratiques*¹ (M. Paul Carle et Mme Lalie Bélanger-Dion, 2007) trace un portrait actualisé de la situation de l'itinérance à Laval et fait suite à la recherche de M. Jean-Pierre Fortin (*L'itinérance à Laval, État de situation, 2000*)² qui visait à tracer un portrait du phénomène de l'itinérance sur le territoire de Laval. Ces recherches ont servi de prémisses à la rédaction des plans d'action en itinérance à Laval (2000 et 2007), accompagnant les programmes de contribution financière du gouvernement du Canada, soient l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC I et II), maintenant remplacée par l'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI).

Si l'itinérant est, encore aujourd'hui, souvent perçu comme ayant choisi ce mode de vie, donc responsable de sa situation, de sa déchéance et de son manque de volonté à s'en sortir, les auteurs Carle et Bélanger-Dion (2007)³ en élargissent la définition. Ils présentent donc l'itinérance comme un « processus long et complexe de désaffiliation sociale marqué par l'affaiblissement des liens sociaux où interagissent une multitude de services allant des programmes d'employabilité aux refuges d'urgence ».

On observe l'émergence d'une nouvelle réalité de l'itinérance, qui tient compte des indices de paupérisation, soit l'abaissement continu du niveau de vie, qui amène une diminution du pouvoir d'achat. Cette réalité considère les personnes ayant une santé physique ou mentale plus fragile, les aînés, les immigrants, les familles, les familles monoparentales (plus de responsabilités, moins de moyens), les personnes qui ont développé des dépendances, celles qui ont été, enfants, déracinées de leur famille et toutes celles qui ont perdu leur réseau familial et social. De façon plus tangible, on peut dire que **toute personne ayant une adresse fixe, mais qui vit dans des conditions précaires, instables et/ou insalubres est considérée comme itinérante ou à risque d'itinérance.**

Laval dispose de services et d'activités en prévention et en intervention auprès des personnes en situation d'urgence sociale, tant au niveau des organismes communautaires autonomes (OCA) que du réseau public avec le Centre de santé et des services sociaux (CSSS) et Ville Laval- division urgence sociale. Ils offrent des services et des activités qui visent à éviter la détérioration des conditions de vie et à favoriser le maintien des liens, ce qui semble encore une approche efficace pour éviter la désaffiliation, moteur du développement de la chronicité en itinérance.

*La diversité des approches, des modes de fonctionnement
et des cultures des différentes organisations
constituent une richesse qui se doit
d'être respectée et préservée.*

L'équipe itinérante du CSSS est, depuis la fermeture de deux ressources en hébergement, soit Le Répit dépannage en 2003 et le St-Claude en 2006, la seule organisation qui offre exclusivement des services en itinérance à Laval.

¹ Présentée à l'annexe 3

² Présentée à l'annexe 4

³ **CARLE, Paul et Lalie BÉLANGER-DION** (2007). *Second regard sur l'itinérance à Laval- du constat à la mise en place de nouvelles pratiques*, en partenariat avec Travail de rue de l'Île de Laval (TRIL), Agence de la santé et des services sociaux de Laval, Initiative de partenariat en action communautaire (IPAC II) du Gouvernement du Canada, 14p.

1 LE PORTRAIT

1.1 LE PARTENARIAT ET LA COLLABORATION

Depuis janvier 2002, les intervenants de tous les secteurs se mobilisent et se regroupent sans relâche pour offrir des services concertés et adaptés aux citoyens itinérants lavallois ou à risque de la devenir.

1.1.1 LA CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ORGANISMES ET D'INTERVENANTS (JANVIER 2007)⁴

Le réseau des organismes et des intervenants en itinérance de Laval (ROIL) est composé d'acteurs préoccupés par les enjeux de l'itinérance. Il est composé de **membres des réseaux public, municipal et communautaire**. Il offre un lieu de **concertation**, afin d'offrir des alternatives, des services et des activités aux personnes vivant l'instabilité résidentielle, l'exclusion, l'itinérance et la pauvreté dans notre région. Le ROIL adhère à la politique du Réseau Solidarité Itinérance Québec (RSIQ).⁵ Le ROIL a participé aux discussions sur la mise à jour du plan communautaire 2007-2009.

1.1.2 LA DÉPUTATION PROVINCIALE

Depuis de nombreuses années, vos collègues lavallois s'impliquent activement dans nos actions locales et régionales. Ils s'investissent avec les groupes communautaires notamment dans la **sensibilisation de la population**.

Monsieur Alain Paquet assume d'ailleurs la **présidence de la nuit des sans-abri** de Laval pour une 2^{ème} année et nous en profitons pour souligner son soutien indéfectible.

1.2 LA RÉDACTION DU PLAN COMMUNAUTAIRE 2007-2009 - POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE L'ITINÉRANCE À LAVAL (2007).

De ce plan ressort, notamment, les **préoccupations** suivantes:

*« Si les **organismes sont importants et présents** tant en nombre qu'au niveau de leur diversité d'action, des secteurs d'intervention **restent néanmoins à consolider et à développer pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval**, notamment en ce qui a trait à **l'habitation abordable, au logement social et communautaire et plus particulièrement, à l'hébergement d'urgence.** »*

*« Paradoxalement, si la plupart des organismes ont l'impression de mieux répondre qu'en 2000 aux demandes qui leur sont formulées (accueil, disponibilité, prestation de services, meilleure connaissance de la problématique), ils notent parallèlement une **croissance du phénomène et des personnes touchées**. Ce paradoxe serait attribuable, en partie, à la disparition des deux ressources d'hébergement et l'impossibilité, depuis ces fermetures, de répondre aux demandes d'hébergement d'urgence. »*

⁴ La liste des membres est présentée à l'annexe 1

⁵ Le RSIQ revendique, pour les personnes en situation d'itinérance, un revenu décent, un réseau d'aide et de solidarité, le droit de cité, le droit au logement, le droit à l'éducation et le droit à la santé.

1.3 LA POPULATION

Les jeunes et les femmes victimes de violence conjugale peuvent avoir accès à de l'aide en hébergement d'urgence (court et moyen terme) à Laval. **Les hommes, les femmes et les familles en difficultés n'ont accès à aucun service de ce genre sur le territoire** et doivent migrer vers Montréal. Cette situation est **doublément préoccupante**.

Premièrement, certains citoyens qui se retrouvent à la rue ont des enfants, scolarisés ou non, un travail, reçoivent des services ou participent à un programme d'employabilité. Le **déplacement vers Montréal** entraîne des difficultés certaines dans le maintien d'un **travail souvent précaire** et dans le **quotidien des enfants**.

Deuxièmement, **un biais est présent pour le dénombrement de ces personnes** qui utilisent une adresse montréalaise pour la réception des allocations mais qui, en réalité, vivent, errent, travaillent ou reçoivent des services à Laval.

1.4 HÉBERGEMENT D'URGENCE ET LOGEMENTS SOCIAUX

Depuis la fermeture du Répit dépannage (jeunes) en 2003 et le St-Claude (adultes) en 2006 des maisons de chambres privées sont utilisées pour l'hébergement. Les différents intervenants du milieu réfèrent et collaborent alors avec la division urgence sociale de la municipalité, porte d'entrée pour ces milieux. Les problématiques suivantes sont observées :

Il n'y a pas de place pour les femmes en difficulté

Il n'y a pas d'admission la nuit

Il manque de lit

La clientèle désorganisée (troubles psychiatriques et de la personnalité auxquels s'ajoutent des dépendances à la drogue et/ou l'alcool) ne peut y être référée

Ces foyers peuvent fermer rapidement, les propriétaires ont plus de 70 ans.

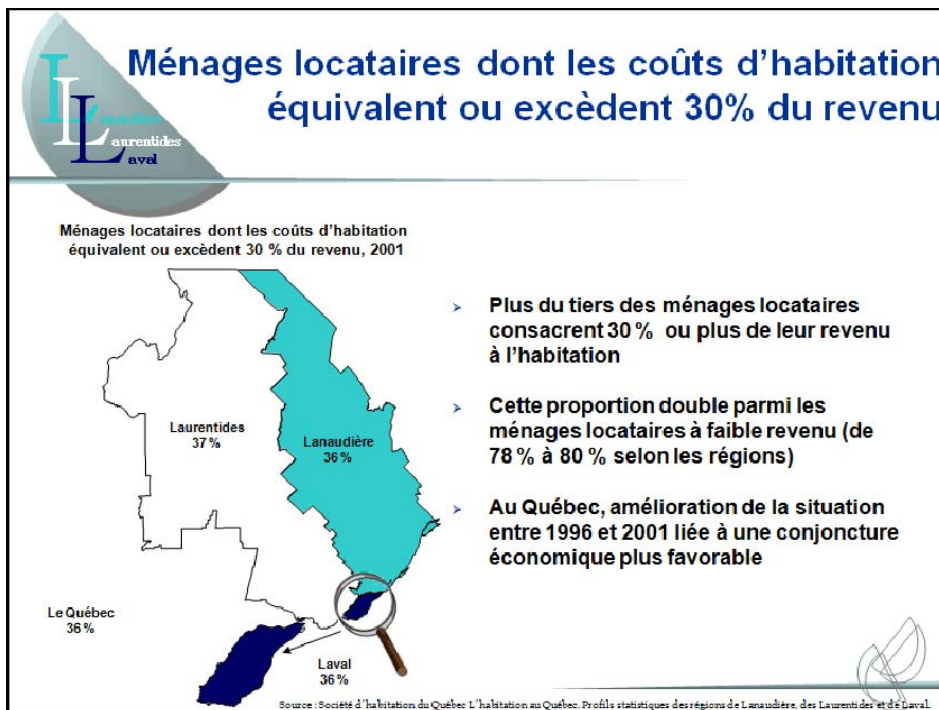
Le service de police de Laval est sollicité, notamment la nuit, pour « ramasser » ces personnes qui dérangent par leur errance et leur présence sur les terrains privés (entrée d'immeuble, cabanon, etc.). Les policiers réfèrent à la division urgence sociale qui souvent doit déplacer ces personnes en difficulté vers les gîtes montréalais.

On note toutefois que des résidents et des commerçants tentent de trouver des solutions temporaires en permettant aux personnes itinérantes de demeurer sur leur terrain, voir leur cabanon. Ces moyens peuvent être utilisés à la belle saison (!) mais demeurent irréalistes pour l'hiver.

En résumé, des alternatives improvisées sont utilisées pour tenter de pallier l'inexistence d'un hébergement d'urgence avec accueil 24/7.

A ce jour, les lavallois itinérants et les intervenants dépendent entièrement du bon vouloir des gîtes montréalais et de leur disponibilité.

Un autre facteur déterminant des besoins liés au logement est que **plus d'un tiers des ménages locataires de Laval ont des coûts d'habitation qui équivalent ou excèdent 30% du revenu.**



Ménages à faible revenu

	Lanaudière	Laurentides	Laval	Total L-L-L
Ménages à faible revenu	26 655	35 025	25 409	87 160
Ménages locataires à faible revenu	14 045 (53%)	21 265 (61%)	15 800 (62%)	51 110 (59%)
Logements communautaires disponibles (OBNL et COOP)	1 518	1 048	1 739	4 305

Source : Société d'habitation du Québec. L'habitation au Québec. Profils statistiques des régions de Lanaudière, des Laurentides et de Laval. Marie-Noëlle Ducharme, Josianne Hébert, Portrait du logement communautaire à Laval, Laurentides, Lanaudière, 27 mars 2008.

(Source : Portrait sociosanitaire des régions de Lanaudière, des Laurentides et de Laval. Un état de situation en bref. Préparé conjointement par : les directions de santé publique de Lanaudière, des Laurentides et de Laval. 27 mars 2008).

Le fait que **Laval demeure dans la moyenne**, en ce qui concerne l'indice de défavorisation, **s'explique par les extrêmes des grappes de secteurs fortement favorisés côtoyant les grappes de secteurs fortement défavorisés**, tant au plan social que matériel.

1.5 LA FONDATION DE L'AVIRON, HÉBERGEMENT COMMUNAUTAIRE

L'Aviron, hébergement communautaire, a été mis sur pied par le Réseau des organismes et intervenants en itinérance à Laval (ROILL). Il a pour mission de **prévenir l'itinérance et l'exclusion sociale des personnes en situation d'urgence**, en leur **offrant un hébergement à court et/ou moyen terme**.

L'Aviron actualise ses démarches avec Option Habitation Québec, un groupe ressource technique (GRT) reconnu et collabore avec le service d'urbanisme de la ville afin de présenter un projet dans le cadre d'AccèsLogis. Le projet comprend **12 places mixtes en hébergement d'urgence** (0-6 jours) et **2 studios** (0-24 mois) pour favoriser la **réinsertion sociale**.

Si, à travers les différentes concertation et recherches, la nécessité d'un hébergement d'urgence à Laval fait consensus, il apparaît **nécessaire de considérer la « sortie » de l'urgence** par la planification et l'actualisation d'un partenariat permettant **un continuum de services appropriés et adaptés aux réalités et besoins spécifiques des personnes**. Ce défi est à relever par les membres du ROILL, les partenaires et les collaborateurs.

2 DES CONSTATS ET DES PROPOSITIONS

2.1.1 LES PROBLÉMATIQUES CONSTATÉES

« **Dumping** » dans les ressources montréalaises de nos citoyens lavallois itinérants.

La **responsabilité d’agir** sur l’errance est souvent remise aux **policiers**, ce qui donne l’impression qu’ils ont pour mandat d’enrayer l’itinérance chronique ou sporadique.

Manque criant de **logements sociaux** et absence d’hébergement d’urgence.

Allocations de la sécurité du revenu et salaire minimum **insuffisants** pour garantir les **besoins de base** (se nourrir, le loger, se vêtir).

L’itinérance est absente lorsqu’on ne la voit pas et qu’elle se retrouve chez le voisin alors que **tous les citoyens sont susceptibles de vivre des situations de très grande vulnérabilité** (hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, immigrants, etc.).

La **précarité** des activités/services offerts liés aux **financements non récurrents** et les projets.

Financement fédéral (programme) pour une problématique nationale dont les moyens/services sont de compétences provinciales.

Les manques de moyens et d’outils à la **réinsertion sociale**.

La non reconnaissance de la compétence et du professionnalisme des intervenants du milieu communautaire.

Jeunes institutionnalisés, sans famille et sans filet social à la majorité.

2.1.2 LES SOLUTIONS PROPOSÉES

Création d’un **hébergement d’urgence** et de transition pour les hommes et les femmes en difficulté.

Continuum de services dans un contexte de problématiques multiples entre les réseaux publics, municipaux et communautaires.

Création de logements sociaux adéquats et adaptés.

Augmentation des prestations et du salaire minimum.

La solution passe par une réelle collaboration et un partenariat mobilisateur entre tous les acteurs. Notre ville peut se vanter et être fière d’offrir le seul service municipal d’urgence sociale au Québec. Toutefois, son action demeure **limitée face à la complexité de l’itinérance et l’alourdissement des besoins de certains de ses citoyens** notamment en ce qui concerne **l’hébergement d’urgence, de transition** et de la **réinsertion sociale**.

Assurer le financement **récurrent et suffisant** des activités/services.

Un **programme provincial** d’aide à l’itinérance soutenu par une **politique québécoise**.

Cf. les milliers de mémoires produits dans les dernières années à ce sujet.

Considérant la formation et les compétences de nos intervenants, la formation **continue gagnerait à être financée**.

Financer les groupes communautaires pour une équité salariale.

Collaboration entre les centres jeunesse et les organismes communautaires. Plus de **milieux de vie** pour les plus de 18 ans. Plus de **prévention et de préparation à l’autonomie**, notamment par le « **reaching out** » et le **logement de transition/supervisé**.

3 LES RECOMMANDATIONS :

Selon la question 12 du document de consultation

« Comment les gouvernements peuvent-ils s'assurer que les actions des organismes sont efficaces? Quels pourraient être les critères d'efficacité? »

Les gouvernements doivent s'assurer de **financer adéquatement** les services/activités.

Les critères d'efficacité doivent être liés aux **réalités des régions** et pas à l'ensemble de la province.

Que le gouvernement québécois s'assure, en attendant la mise sur pied d'une politique en itinérance, que tous les députés soient au fait de leurs réalités régionales et soient proactifs dans la recherche de solutions adaptées.

*Nous vous invitons à regarder le « Cycle de l'assuétude »
présenté à l'annexe 2.*

4 NOTRE VISION DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE EN ITINÉRANCE

« L'itinérance, ce n'est pas qu'un seul problème ni qu'une seule solution. »

Le comité de rédaction de ce mémoire

Ministère de la Santé et services sociaux

Ministres responsables des Jeunes, de la Famille et des Aînés.

Ministère du Revenu

Processus de désaffiliation sociale

Par Paul CARLE et Lalie BÉLANGER-DION (2003)

Insertion (Idéal type)

- accès à un emploi stable. Adapté à un environnement, un milieu, des normes.
- autonome, indépendant, maîtrisant sa vie, responsable citoyen
- Il existe plusieurs niveaux d'insertion, tous ne partent du même point

Amorce de désinsertion (peut devenir cyclique)

- souvent présence d'un élément déclencheur
- deviennent vulnérables, glissement
- cherchent à s'organiser, font demande d'aide sociale
- souvent perte emploi, perte de logement
- une mauvaise passe, une situation temporaire
- la première rupture n'est en soi jamais définitive
- difficultés à subvenir aux besoins primaires. Demandent de l'aide souvent dépannage.
- tentent de reprendre contrôle, oscillent. Non réfractaires aux démarches d'intervention. Frustration, premiers "retraits" sociaux

Enlèvement (phase pessimiste)

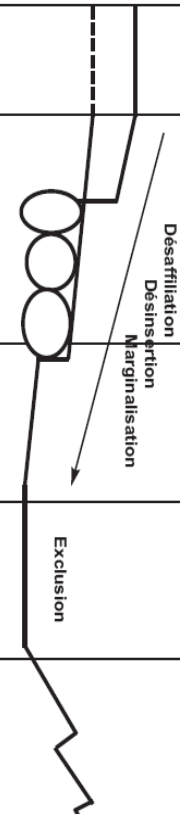
- nouvelle identité se structure; l'instabilité résidentielle devient importante
- fermeture, peuvent devenir réfractaires aux démarches d'aide
- les difficultés de santé mentale, de dépendances, de criminalité deviennent de plus en plus sources de désorganisation
- le temps s'allonge, les mécanismes de rattrapage perdent leur efficacité
- on retrouve souvent ici des gens sortis de prison, de centre jeunesse

Fixation, cristallisation, exclusion (mendiants, itinérants)

- souvent troubles sévères de comportement et souvent hostiles aux intervenants
- se résignent, perdent l'envie de lutter, développent discours justificatif
- stigmatisation économique, sociale, symbolique
- désaffiliés, désinsérés, discrédités
- image de citoyen sans utilité sociale, nuisible, repoussant, sans dignité, sans valeur

Amorce d'insertion

- parfois par le bénévolat ou la reprise du travail
- amorces de thérapies; lieu souvent de rechutes fréquentes
- collaborent avec les intervenants, demandent services
- s'impliquent dans les démarches
- poursuivent des objectifs précis et évaluables



Ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine

Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale

Ministère de l'Éducation, loisirs et sport

Ministère de la Justice et de la sécurité publique

Ministère des Affaires municipales et des régions

Ministère du Travail

Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

BÉLANGER-DION, Lalie (2007), Plan communautaire 2007-2009- Pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval, Agence de la santé et des services sociaux de Laval, Laval, 25 p.

CARLE, Paul et Lalie BÉLANGER-DION (2007). Second regard sur l'itinérance à Laval- du constat à la mise en place de nouvelles pratiques, en partenariat avec Travail de rue de l'île de Laval (TRIL), Agence de la santé et des services sociaux de Laval, Initiative de partenariat en action communautaire (IPAC II) du Gouvernement du Canada, 14p.

FORTIN, J.-P. (2000). L'itinérance à Laval, État de situation, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, Laval, 31 p.

SIMARD, Michel (2007). Programme aide et accompagnement d'urgence pour les hommes et les femmes en situation de rupture sociale, Centre Le Havre de Trois-Rivières, 60 p.

Portrait sociosanitaire des régions de Lanaudière, des Laurentides et de Laval. Un état de situation en bref. Préparé conjointement par : les directions de santé publique de Lanaudière, des Laurentides et de Laval, 27 mars 2008.